VINGTIÈME ANNÉE. — N° 5.860
DEUXIÈME EDITION

Journal Républicain
Paraissant tous les jours
excepté
le Dimanche

Le Numéro : 5 Centimes

Le Patriote Des Pyrénées

Mardi 13 Avril 1915
DEUXIÈME EDITION

Rédaction et Administration
11, Rue de la Préfecture
PAU

Télégrammes : PATRIOTE-PAU
Téléphone . 0.45

ABONNEMENTS

Pau, Départements et Limitrophes.....	Un an. 12 fr.	Six mois, 7 fr.	Trois mois, 5 fr.	
Autres départements et Colonies.....	— 18 fr.	— 9 fr.	— 6 fr.	
Etranger.....	— 28 fr.	— 15 fr.	— 8 fr.	

Les Abonnements sont payables d'avance ; ils sont renouvelés sous peine de l'Abonné

LES ANNONCES SONT REÇUES :
A PARIS, à l'Agence HAVAS, 8, Place de la BOURSE, et à la SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PUBLICITÉ, 10, Rue de la Victoire. — A BORDEAUX, à l'Agence HAVAS
A PAU, aux Bureaux du Journal.
L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les Annonces et la Revue Financière

PUBLICITÉ

Annonces Judiciaires.....	0.20 la ligne	Faits divers..	1.00 la ligne.
Annonces Commerciales.....	0.30 —	Chronique locale.....	1.50 —
Réclames.....	0.60 —	Echos.....	2.00 —

Les insertions ne sont admises que sous réserve

ILS S'ACCUSENT

Document d'un intérêt puissant que ce livre, « l'accuse », qui vient de paraître à Lausanne, en langue allemande. L'auteur en est, nous garantit le « Correspondant », un professeur de droit fort connu à Berlin; et d'ailleurs, les journaux les plus pangermanistes eux-mêmes ne songent pas à contester cette origine.

C'est qu'il n'y a pas moyen. Le livre est trop profondément allemand par l'espèce de dialecte farouche et emportée qui le caractérise. Il est la somme de toutes les déceptions, de toutes les fureurs et aussi de la lourde tristesse de l'Allemagne devant l'avortement de son histoire. Ce peuple s'était ramassé pour un bond prodigieux et d'une beauté sauvage. Il avait décidé que l'an 1914 serait la date d'un grand avènement, de sa domination sur le monde entier, sur toutes les races humaines. Une préparation militaire unique entretenait ce rêve et semblait le justifier.

« Est-ce que notre rêve s'est évanoui ? disent des gens, là-bas. Nous occupons huit départements français, une partie de la Pologne. Il n'y a pas un ennemi sur notre sol et nos lignes sont infranchissables. » Raisonnement qui aurait de la valeur si l'armée allemande ne s'était pas élancée à la conquête de l'univers, d'un immense butin. Mais il faut mesurer

... en ces ardentes luttes
A la hauteur des bonds la profondeur des chutes.

Le bond est manqué ; il n'a pas atteint la proie, et le fauve a déjà l'échine à moitié brisée. Certes, il est encore redoutable et chaque fois qu'on s'approche trop près de lui, il fait sentir cruellement sa griffe. N'importe, malgré sa formidable apparence, malgré les coups qu'il porte, on le devine mortellement frappé.

Ah ! comme l'angoisse de la ruine prochaine commence à décomposer les visages de l'autre côté du Rhin ! C'est, aux bords de l'abîme, le vertige avec tous ses désordres cérébraux. Que de symptômes ! Cette perfide et tremblante démarche des socialistes allemands auprès des nôtres, qui, à leur honneur, l'ont repoussée ; ce sombre document : « J'accuse », qui montre le désarroi des consciences, leur protestation suprême, le remords, tout nous avertit qu'il faut, aux approches des grands combats du printemps, conserver le sang-froid et une inébranlable confiance.

ALFRED CAPUS,
de l'Académie Française.

Atteinte grave à la liberté religieuse

M. l'abbé Desgranges, sur l'invitation de Mgr de Gibergues, évêque de Valence, devait, dans la cathédrale de cette ville parler en chaire, vendredi dernier.

Le sujet dont l'éminent orateur catholique proposait d'entretenir son auditoire, — le Pape et la Guerre, — est celui-là même qu'il avait, à la satisfaction et à l'admiration de tous, traité déjà dans plusieurs villes de France, à Bordeaux notamment, à Périgueux et à Limoges.

Or, le vendredi matin, Mgr de Gibergues était avisé par le commissaire central que « toute conférence de M. l'abbé Desgranges « ou tout autre prédicateur » était interdite à la cathédrale pour le vendredi 9 avril ».

Ici, je ne comprends plus...

Je ne comprends pas, d'abord, comment la même conférence, à laquelle les autorités civiles et militaires de Limoges, de Périgueux, de Bordeaux n'avaient rien trouvé à redire ,peut brusquement provoquer, à Valence, les foudres de l'autorité.

Et quelles foudres !...

L'interdiction n'avait pas été seulement notifiée à l'évêque : elle fut affichée sur tous les murs de la ville ,en même temps que l'on mettait sur pied, pour en surveiller l'exécution, toute la gendarmerie locale renforcée d'une piquet de trois cents hommes !...

Trois cents hommes, sans compter les gendarmes, pour assurer la liberté religieuse et faire respecter l' « union sacrée » !...

Car c'est cela ,non plus, que je ne comprends pas.

L'orateur, qui parle dans une église, a toujours été libre de son sujet ; jamais le choix de ce sujet n'a été soumis à aucune autorisation préalable.

Et c'est au moment où les églises retentissent des paroles du patriotisme le plus ardent et le plus élevé, au moment où les catholiques et le clergé ont voulu oublier les persécutions anciennes, où, dans une église de Paris, à la Madeleine, nous avons entendu, au début de la guerre, un prédicateur faire confiance, alors qu'il s'agissait de combattre pour le salut commun, aux politiques eux-mêmes qui avaient le plus durement combattu l'Eglise, — c'est à ce moment que l'on vient prendre cette mesure exorbitante et inouïe : mettre en interdit la chaire d'une cathédrale, en refuser l'accès, tel jour ,non seulement à tel prédicateur, mais à « tout prédicateur » !

Je ne comprends pas, je le répète, — ou plutôt, hélas ! je voudrais ne pas comprendre...

UN FRANÇAIS.

Les Prisonniers échangés

Lettre de S. E. le cardinal Gasparri à S. G. Mgr Touchet, évêque d'Orléans

Nous sommes heureux d'être en mesure de publier la lettre suivante adressée par S. E. le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat du Vatican à S. G. Mgr l'évêque l'Orléans, qui répond au remerciement des libérés français. Par son accent très cordial à l'égard des soldats de la France, cette lettre prend un véritable intérêt pour tous ceux des Français qui ont des yeux pour voir :

SEGRETERIA
DI STATO
DI SUA SANTITA

« Del Vaticano, le 4 avril 1915.

« Monseigneur,

« Vous ne vous êtes pas trompé en supposant que le « merci » des soldats français délivrés de leur captivité trait au cœur du Saint-Père. Je suis reconnaissant à Votre Grandeur de leur avoir fourni l'occasion de l'exprimer, et de m'avoir écrit, pour le transmettre à Sa Sainteté, leur filial message.

» En demandant l'échange des prisonniers devenus inaptes à reprendre les armes, Sa Sainteté Benoît XV n'avait eu, certes, en vue que de soulager quelques-unes des souffrances que la guerre actuelle a multipliées. Sa pensée ne s'était pas arrêtée aux consolations personnelles qui pourraient le récompenser de ses sollicitudes paternelles. Il ne saurait cependant rester indifférent aux témoignages de gratitude qui, de tous côtés et sous des formes diverses, sont venus Lui prouver que son intention a été comprise et ses efforts couronnés d'heureux succès.

» Mais les remerciements tout simples et tout confiants que Votre Grandeur a recueillis, ont particulièrement touché le Souverain Pontife. Il s'est plu à y voir cette spontanéité d'âme qui donne aux plus modestes fils de France une sorte de noblesse instinctive ; cette sincérité aussi qui leur fait rendre hommage à la vérité, dès qu'ils la reconnaissent, et qui, pour le dire en passant, explique dans une très large mesure le si réconfortant réveil religieux de votre cher pays.

» Sa Sainteté bénit très affectueusement les prisonniers français qui, par votre bienveillante entremise, Lui ont procuré cette satisfaction intime.

» Je prie Votre Grandeur d'agréer la nouvelle assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

» P. CARDINAL GASPARI. »

La Surveillance de nos Côtes

Depuis que l'Allemagne consacre ses sous-marins à la destruction de la navigation commerciale, non seulement des alliés, mais encore des neutres, on a constaté que les engins pirates se tenaient spécialement dans certains cantonnements non loin des côtes, cantonnements qui n'étaient pas toujours désignés par leur importance stratégique ou par leur situation le plus à proximité des routes habituelles suivies par les navires.

C'est d'abord devant Boulogne, et aussi devant la côte anglaise, à l'entrée du détroit, mais sur la mer du Nord, que stationnaient les sous-marins allemands qui, prenant leur essor, allèrent ensuite devant le cap d'Antifer, puis devant Barfleur, puis dans la mer d'Irlande.

Au fur et à mesure que les opérations se poursuivaient, on les voyait abandonner les parages de Boulogne et du Havre pour aller à Beachy-Head et aux îles Scilly. Ces changements de bases d'opérations ne sont pas toujours expliqués par une augmentation de surveillance des flotilles des alliés, et on peut croire, comme d'ailleurs il semble résulter de la déclaration du grand amiral von Tirpitz ou de l'interview du commandant de l' « U-16 », que le choix d'une nouvelle base provient parfois des facilités naturelles ou autres que présente tel ou tel cantonnement ou secteur. On a un moment localisé un point de stationnement des sous-marins : l'avant-port de Boulogne, et de là on peut déduire que ce point n'est pas seul et que d'autres endroits permettent aux sous-marins le repos indispensable à son équipage.

Il n'est pas besoin d'insister à cet égard sur l'utilité d'une surveillance étroite de la côte et sur la nécessité d'une sécurité absolue en ce qui concerne la sinocérité de cette surveillance, qui ne peut être effectuée par les navires des flottilles seuls et qui réclame aussi la coopération des populations de la côte.

Un très simple incident de la séance du Sénat du 2 avril donne toute leur valeur à ces constatations. On discutait le projet de loi relatif aux relations commerciales des Français avec les sujets d'une puissance ennemie et M. Charles Riou rappela qu'il y a déjà six ans une proposition de loi avait été déposée en vue de réglementer les ventes, achats et cessions de terrains ou d'immeubles dans les îles ou îlots du littoral de la France, des colonies et pays de protectorat, que la proposition n'a pas été suivie d'une loi, et il demande en gande des sceaux si le projet de loi que votait le Sénat s'appliquerait également aux ventes ou cessions des terrains dans les îles. M. Riou était spécialement l'île de Bréhat, qui appartient aux Côtes-du-Nord et dont le propriétaire pour moitié est le fils d'un banquier allemand de Francfort.

La solution à intervenir est urgente. L'île de Bréhat est dans la Manche, coupant la route commerciale de Cherbourg à Brest ou du Havre à l'Océan pour les navires à destination du sud ; elle couvre le golfe de Saint-Malo. Son importance stratégique est donc très grande. Il y a, par suite, un intérêt immédiat à ce que les sous-marins germaniques ne puissent trouver comme refuge ou comme ravitaillement aucune facilité dans cette île à moitié possédée par un Allemand ou dans toute autre présentant le même caractère pour faciliter le tir de l'artillerie. La population est envoyée dans l'intérieur du pays.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU DIMANCHE 11 Avril

Dimanche matin

Paris, 11 avril, matin.

ENTRE MEUSE ET MOSELLE. Nous avons conservé tout le terrain gagné, et fait de nouveaux progrès.

ENTRE L'ORNE ET LA MEUSE. Aucun engagement.

AUX EPARGES. L'ennemi n'a réagi ni par son infanterie ni par son artillerie. La journée a été calme. La totalité de la position est en notre pouvoir. Les déclarations des prisonniers soulignent l'importance de notre succès. Les Allemands, depuis la fin de février, avaient engagé sur cette partie du front toute la trente-troisième division de réserve, puis, vers la fin de Mars, quand cette division fut épuisée, la dixième division active du cinquième Corps d'armée, constitué avec les meilleures troupes de leur armée.. C'est cette division qui vient de perdre la véritable forteresse édifiée sur l'éperon des Eparges. Les troupes avaient reçu, à diverses reprises, l'ordre de tenir coûte que coûte. Il leur avait été spécifié que la position était de la plus haute importance. Leur Général avait dit que pour la conserver il sacrifierait la division, le Corps d'Armée, 100.000 hommes, s'il le fallait. Les pertes subies aux Eparges par les Allemands dans les deux derniers mois se montent à trente-mille hommes.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU LUNDI 12 AVRIL

Lundi matin

Paris, 12 avril, matin.

AU NORD D'ALBERT. Les Allemands ont prononcé, dans la nuit du 16 au 11 avril, une attaque sur les deux rives de l'Ancre contre nos tranchées d'Hamel et du bois de Thiepval ; ils ont été repoussés après un combat corps-à-corps.

DANS L'ARGONNE. Une lutte très vive s'est déroulée pendant toute la nuit ; nous avons démoli un blockaus ennemi, pris trois-cents mètres de tranchées et maintenu notre gain, malgré deux contre-attaques allemandes.

ENTRE MEUSE ET MOSELLE. Aucune action d'infanterie n'est signalée dans la région des Eparges et de Combres depuis notre succès du 8 avril.

AU BOIS D'AILLY. Une attaque lancée dans la soirée du 10 avril, nous a rendus maîtres d'une nouvelle ligne de tranchées.

AU BOIS DE MORTMARE. Les allemands ont réussi dans la nuit à reconquérir les tranchées qu'ils avaient perdues au cours de la journée ; les positions que nous avons conquises le 8 avril demeurent tou tentières en notre possession.

AU BOIS LE PRETRE. A la lisière ouest du « Quart en Réserve », deux violentes contre-attaques ennemies ont échoué sous notre feu d'infanterie et d'artillerie.

Nos avions on lancé des obus de 155 sur la gare maritime et sur la fonderie de BRUGES.

Lundi soir

Paris, 12 avril, soir.

Pas d'action d'infanterie pendant la journée du 11 avril.

EN BELGIQUE, SUR L'ANCRE, ENTRE L'OISE ET L'AISNE et EN CHAMPAGNE, canonnade de part et d'autre.

ENTRE MEUSE ET MOSELLE. Nous nous sommes organisés sur les positions conquises au cours des combats précédents. L'ennemi n'a pas contre attaqué.

Nous avons, le 10 avril, au bois d'AILLY et au bois LE PRETRE, pris cinq mitrailleuses et un lance bombes.

Lire la Dernière Heure en 2me Page

Du côté Russe

RIEN N'ARRETE LES RUSSES

Pétrograd, 11 avril.

(Communiqué de l'état-major du généralissime)

Sur le front à l'ouest du Niémen, le 9 avril, à Baube, nous avons attaqué les positions allemandes et, après un combat acharné à la baïonnette, nous avons enlevé deux lignes de tranchées. Nous avons fait six cents prisonniers dont plusieurs officiers, et nous nous sommes emparés de huit mitrailleuses.

Dans les Carpathes, dans la direction de Mezo Laborez, prenant l'offensive, nous avons enlevé une cote, de telle sorte que l'ennemi est refoulé sur toute l'étendue de la chaîne principale des Carpathes où se produit notre offensive. Dans la direction de Rosloki, l'ennemi a reçu des renforts considérables. Il a, le 8 avril, entrepris des contre-attaques obstinées. Nous les avons repoussées avec le même succès et fait mille prisonniers, dont vingt officiers.

Notre offensive, dans la direction du Sud, se poursuit en dépit de conditions locales excessivement difficiles.

Se frayant un passage dans une neige dont la hauteur dépasse deux mètres, nos troupes se sont en plusieurs point approchées de la vallée de Oulok, à une distance de cinq verstes ; l'ennemi a fait deux attaques sans résultats.

Sur les autres secteurs de notre front, on ne signale aucune modification essentielle.

L'EXODE DES POPULATIONS HONGROISES A COMMENCE

Genève, 11 avril.

L'état-major austro-hongrois a informé la population du comitat d'Ungvar qu'elle devra prochainement évacuer la région « pour des raisons stratégiques ».

Cette nouvelle a causé une vive panique chez les habitants, car les communiqués officiels n'avaient fait nullement entrevoir une semblable éventualité.

D'autre part, les autorités militaires font actuellement évacuer en toute hâte une quarantaine de villages des Carpathes.

AU CAUCASE

Pétrograd, 11 avril.

Communiqué de l'état-major de l'armée du Caucase :

Dans la région côtière, pendant la journée du 8 avril, combat d'artillerie et fusillade. Dans la direction d'Olty, fusillade insignifiante. Pas de modification sur les autres fronts.

L'AUTRICHE ET LA PAIX SEPAREE

Pétrograd, 10 avril.

On communique de source autorisée de milieux dirigeants l'information suivante:

« L'Autriche-Hongrie a renouvelé ces jours-ci des sondages en vue de pourparlers possibles pour conclure une paix séparée. »

Il est visible que les classes dirigeantes de la monarchie dualiste commencent à reconnaître les avantages qu'offrirait une paix immédiate. Il faudrait se garder, toutefois, de l'illusion de voir se concrétiser rapidement les tendances qui s'accusent tant à Vienne qu'à Budapest.

Pétrograd, 10 avril.

La « Gazette de la Bourse », résumant une enquête à laquelle elle s'est livrée dans les ambassades et dans les milieux diplomatiques, écrit ces lignes intéressantes :

Nous pouvons déclarer que la Serbie agira solidairement avec la Russie, à laquelle seront confiés les intérêts serbes. Les milieux diplomatiques alliés considèrent que la question austro-hongroise concerne avant tout la Russie.

Si les conditions de l'Autriche sont acceptées à Pétrograd, la paix séparée ne rencontrera aucune opposition à Londres ni à Paris. La Russie, la Grande-Bretagne et la France uniront tous leurs efforts contre le militarisme allemand. Toute circonstances qui facilite cette lutte et qui hâte la fin de la guerre et le triomphe des alliés, rencontre la sympathie de la Grande-Bretagne et de la France.

Toutefois, selon l'ambassade d'Angleterre, la proposition de l'Autriche tendant à une paix séparée n'a pas encore prise une forme concrète.

La guerre avec la Turquie

LE PORT D'ENOS BOMBARDE

Sofia, 10 avril.

On a observé jeudi de Dedeagatch quatre cuirassés et quatre croiseurs accompagnés par plusieurs transports, qui se dirigeaient vers Enos. Des navires de guerre ouvrirent le feu sur Enos à une distance de trois milles et bombardèrent la ville pendant deux heures environ. Ils se retirèrent ensuite dans la direction des Dardanelles.

(Enos est un port de Turquie d'Europe, près de la presqu'île de Gallipoli.)

LES OPERATIONS CONTRE LES DARDANELLES

L'opération a recommencé

Paris, 11 avril.

On annonce de Tenedos que les flottes alliées ont repris leurs opérations. D'après cette information, les navires alliés se sont approchés de la côte et ont détruit une batterie turque.

Un détachement de marins a été débarqué. Il a dispersé les forces turques et regagné son bord après avoir effectué des reconnaissances.

LES NEUTRES

L'INCIDENT SERBO-BULGARE

La thèse de Sofia

Sofia, 11 avril.

Le bureau de la direction de la presse, en réponse aux renseignements officiels donnés à Nich sur les incidents de Valandovo, publie un long communiqué qui oppose la thèse bulgare à la thèse serbe et proteste vivement contre la légende que des bandes de comitadjis auraient passé de Bulgarie en Macédoine afin d'intercepter les communications par chemin de fer et que ces bandes, n'ayant pas réussi, auraient emmené dans leur retraite la population des régions envahies:

« Les Serbes ont grand tort, poursuit le communiqué, de tant parler d'une enquête qu'ils prétendent désirée. La thèse bulgare, si dignement exposée dans les notes diplomatiques échangées entre Sofia et Nich, ne craint aucune enquête. Il faut rappeler cependant que l'opinion bulgare a, plus d'une fois déjà, réclamé instamment une enquête en Macédoine et que les Serbes s'y sont toujours refusés. Si donc, maintenant, il doit y avoir une enquête, cette enquête devra porter aussi sur les faits antérieurs aux derniers incidents. Une telle enquête dissipera toutes les accusations portées contre la Bulgarie et établira d'une façon indubitable, combien les Serbes ont exagéré les événements de Valandovo. »

Le communiqué accuse ensuite le parti militaire serbe d'être l'instigateur de la campagne dirigée contre la Bulgarie et il mentionne quelques nouveaux faits propres à éclairer les enquêteurs.

HOLLANDE ET ALLEMAGNE

Les Allemands se préparent

Londres, 11 avril.

Le correspondant du « Times » télégraphie que l'Allemagne procède à de véritables préparatifs sur la frontière néerlandaise, particulièrement des deux côtés de la province de Limbourg.

Plusieurs lignes de tranchées auraient été creusées dans ces régions, et des troupes seraient tenues prêtes à intervenir le cas échéant.

La population intéressée a été avisée par les autorités militaires que si les hostilités éclataient entre les Pays-Bas et l'Allemagne, elle devrait évacuer la région avec faculté de se rendre, soit à Dusseldorf soit à Cologne, soit dans les autres villes situées plus à l'intérieur du territoire.

Londres, 11 avril.

On télégraphie de La Haye au New-York Herald » :

« En raison des mouvements de troupes hollandaises près de Walcheren, province de l'extrême-ouest située sur la rive septentrionale de la rivière Scheldt et de la concentration de la marine hollandaise sur ce point, on croit que la Hollande appréhende une invasion de ce côté.

» La presse hollandaise est muette sur ce sujet, mais la situation cause une vive appréhension. »

AUTRICHE ET ITALIE

L'Autriche prend ses précautions

Rome, 11 avril.

Toutes les nouvelles d'Autriche signalent de grands préparatifs militaires contre l'Italie. Le génie autrichien construit dans la région de Goritz des tranchées sur le type de celles qui se trouvent devant Cracovie.

L'Italie aussi

Genève, 11 avril.

D'après des informations venues d'Italie, il résulte que dans les provinces vénitiennes se trouvent actuellement concentrés 600.000 hommes et un nombre considérable d'aéroplanes. Partout ailleurs on continue à prendre des mesures pour activer la préparation militaire.

L'ALLEMAGNE ET LES ETATS-UNIS

Une note comminatoire

Washington, 10 avril.

Le gouvernement allemand vient d'envoyer au gouvernement des Etats-Unis une Note pour se plaindre que le gouvernement des Etats-Unis, dans sa correspondance diplomatique avec les alliés, n'ait pas parlé du droit d'envoi de vivres pour les civils aux pays belligérants.

La Note déclare que les Etats-Unis ont accepté virtuellement l'ordre ou le conseil britannique défendant le commerce avec l'Allemagne. Elle attire l'attention du gouvernement américain sur le fait que les alliés reçoivent quotidiennement des armes et des munitions des Etats-Unis.

Elle remarque que les Etats-Unis, tout en insistant sur leur droit d'envoyer dans ces conditions du matériel de guerre, n'insistent pas avec une énergie égale sur le droit d'envoyer des vivres et autres marchandises non classées comme contrebande pour les civils d'Allemagne.

En conséquence, le gouvernement allemand prie le gouvernement américain, sans discuter autrement la légalité des envois d'armes et de munitions, d'observer l'esprit de neutralité.

D'après cette analyse, la note allemande paraît être conçue dans un esprit assez désobligeant pour les Etats-Unis. Elle ne fait ainsi que refléter, d'ailleurs, l'animosité que les journaux allemands manifestent à tout propos contre la grande République américaine.

Il semble que le terrain sur lequel l'Allemagne se place désormais soit celui de ne plus contester aux Etats-Unis le droit de vendre du matériel de guerre aux Alliés, mais demander en échange que les Etats-Unis obligent les Alliés à laisser passer des vivres pour l'Allemagne.

Cette nouvelle thèse appelle aussitôt les deux objections suivantes :

1. Il n'y a aucun rapport entre le fait de vendre une marchandise à un belligérant et le fait d'obliger un belligérant à laisser passer une marchandise destinée à son adversaire. Les Etats-Unis ne violent nullement la neutralité en vendant du matériel de guerre aux Alliés. Ils vendraient aussi bien à l'Allemagne tout ce dont elle a besoin. C'est l'Allemagne qui n'est pas en mesure de forcer les Alliés à laisser passer les achats qu'elle pourrait faire en Amérique. Comment les Etats-Unis se substitueraient-ils à elle pour lui assurer la liberté de la mer ? C'est alors qu'ils violeraient la neutralité.

2. L'Etat allemand a réquisitionné sur son territoire tous les grains ; il a ordonné le recensement des stocks de pommes de terre ; il a organisé un rationnement ; en somme, il agit comme le commandant d'une place assiégée, qui ne fait aucune distinction entre les approvisionnements de la population civile et ceux de la garnison. Comment les Etats-Unis pourraient-ils aux Alliés de laisser passer des vivres pour les civils d'Allemagne ? C'est l'Allemagne elle-même qui dépouille sa population civile pour pouvoir continuer les hostilités.

SUR MER

LA MOITIE D'UN EQUIPAGE PERIT

Rotterdam, 11 avril.

Le vapeur hollandais « Elisabeth », se rendant à New-York, est revenu à Rotterdam avec vingt-deux hommes de l'équipage du vapeur anglais « Harpalyce », coulé par un sous-marin.

Ces survivants déclarent qu'une explosion a été entendue à bord et que le vaisseau a coulé en cinq minutes. Le capitaine aperçut distinctement le périscope d'un sous-marin. La plupart des hommes étaient Chinois.

Le « Harpalyce » avait un équipage de 53 marins, dont 27 seulement ont été sauvés ; cinq l'ont été par le vapeur hollandais « Constance Catharina ». Le « Harpalyce » avait été affrété par la commission de secours de Belgique ; il portait des documents destinés à le protéger contre toute attaque.

Autour de la Guerre

PROPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

Chicago, 10 avril.

Le correspondant du « Chicago Tribune », à Washington, dit qu'au cours des dernières vingt-quatre heures, l'Allemagne a communiqué au gouvernement des Etats-Unis, son intention d'entamer des pourparlers de paix sur les bases du rétablissement du statu quo ante « en Europe, d'un nouveau partage des colonies entre les belligérants, surtout en Afrique, et de l'évacuation de la Belgique sans indemnité ; enfin, une convention internationale établirait la « liberté des mers ».

Indépendamment qu'ici on ajoute peu de créance à ces propositions extraordinaires.

D'autre part, cependant, les journaux américains s'intéressent vivement à l'article publié par M. Michaelis dans le « Berliner Tageblatt », et où l'on conseille au peuple allemand de prendre une attitude plus modeste.

La plupart des journaux sont d'avis que la meilleure manière d'assurer la conservation de l'empire germanique serait de conclure rapidement la paix.

LE PAPE ET LA GUERRE

Rome, 10 avril.

La « Civilta cattolica » publie avec l'approbation du pape un article condamnant le massacre des non-combattants, la destruction sans but militaire de villes non fortifiées, la démolition d'édifices sacrés et la diffusion de calomnies et d'autres excitations à la haine. Cet article peut être considéré comme une condamnation des méthodes allemandes de guerre.

LE TRAITEMENT DES PRISONNIERS ANGLAIS EN ALLEMAGNE

Un livre blanc

Londres, 10 avril.

Un livre blanc très important, qui enregistre des faits déplorables relatifs au traitement des prisonniers anglais en Allemagne, vient d'être publié sous la forme d'une correspondance échangée entre le gouvernement et l'ambassadeur des Etats-Unis.

Cette correspondance s'étend sur une durée de sept mois et remplit 97 pages. On y lit, notamment, que le gouvernement allemand a systématiquement arrêté les informations relatives à la situation des prisonniers anglais, et qu'il refuse aux délégués américains de visiter les camps de concentration, alors que toute facilité est donnée aux autorités américaines pour se renseigner sur la situation des prisonniers allemands en Angleterre.

Le Livre blanc contient de nombreux récits d'où il ressort que les prisonniers anglais sont l'objet d'un traitement beaucoup plus rigoureux que leurs compagnons français ou russes.

Sir Edward Grey prie le gouvernement américain d'intervenir pour assurer un régime moins ignobile aux prisonniers de guerre anglais détenus en Allemagne. Le gouvernement américain s'en occupe de son mieux.

LE GENERAL PAU

Nice, 11 avril.

Le général Pau est arrivé à Nice aujourd'hui, venant d'Italie.

La foule lui a fait une chaleureuse ovation.

POIGNEE DE NOUVELLES

Paris, 11 avril. — Samedi comparaissait devant le conseil de guerre, le capitaine Hérail, du 11e hussards, qui avait tué sa femme d'un coup de revolver parce qu'elle refusait de quitter le front malgré les ordres formels de l'autorité militaire. Après de poignants débats, le conseil de guerre a rendu une sentence d'acquittement.

Pétrograd, 11 avril. — On mande d'Odessa que les sociétés de navigation de

cette ville, ainsi que les organisations commerciales et industrielles, se proposent de réunir les fonds nécessaires pour renflouer et faire remettre en état le « Medjidieh », coulé, comme on sait, en eau profonde en vue du port. Le navire, avec un équipage nouveau sera offert à l'amirauté russe par ces organisations.

Paris, 11 avril. — On sait que le comte Tolstoï, qui avait été fait prisonnier par les Autrichiens, s'était évadé une première fois ; il avait été presque aussitôt repris ; une dépêche de Genève annonce qu'il a pu s'évader à nouveau, en compagnie du prince Vladimir Vatchevill, du camp de Mitrovitz, en Bohême.

Dernière Heure

SUR LA FRONTIERE AUSTRO-ITALIENNE

Londres, 12 avril.

Le correspondant de la « Morning Post » dit que l'Autriche envoie maintenant sur la frontière italienne toutes ses réserves disponibles. Les mouvements de troupes italiennes continuent également.

LES RUSSES VERS LA HONGRIE

Londres, 12 avril.

Les « Daily News » disent que les colonnes russes ayant occupé toutes les positions de la chaîne principale des Carpathes, ne sont plus maintenant qu'à 25 kilomètres des premières villes de la plaine hongroise.

LA SITUATION EN GRECE

Paris, 12 avril.

On annonce de Milylène que les cercles bien informés se cachent pas que la situation politique intérieure de la Grèce est grave. La retraite de M. Venizelos a causé une consternation générale. Partout des pétitions circulent dans lesquelles on prie M. Venizelos de ne pas déserter la cause hellénique.

L'EXODE DES CAPITAUX ALLEMANDS

Londres, 12 avril.

On apprend ici que des valeurs se montant à cent millions de francs au minimum et appartenant à des financiers allemands, sont arrivées en Suisse la semaine dernière pour être déposées dans les coffres-forts des banques de Genève.

LA MISSION DE VON DER GOLTZ

Londres, 12 avril.

Le « Times » dit que le voyage de Von der Goltz à Berlin avait pour but de transmettre au gouvernement allemand le désir des Jeunes-Turcs de voir lancer immédiatement trois-cent mille allemands contre la Serbie. En d'établir une diversion, sinon les Jeunes-Turcs menacent de négocier une paix séparée avec la Triple-Entente. Von der Goltz a été chargé d'apaiser les Jeunes-Turcs en leur faisant entendre que l'Allemagne n'est pas en état d'accueillir favorablement leur demande en ce moment.

Chronique Départementale

CONSEIL GENERAL

Session de printemps

(Séance du lundi 12 avril)

En l'absence de M. Barthou, président, excusé, M. Catalogne préside.

Répondant à l'appel de leur nom MM. Anso, d'Arcangues, Bonnasse-Binaché, Bordenave, Boué, Carles, de Cressaint, Dassier, de Doulcerqs, Dupuchard, Falsans, Gaunt, Hélet-Plaza, d'Irart d'Etchepare, Jauréchide, Jurpé, Lahette, Maillebiau, Mulère, Mendiondo, Paul Rey de St Jayme.

Excusés MM. Le Barillier, Etcheverry-Ainchart, Légasse, Peyré

M. Catalogne, après avoir donné lecture d'une dépêche de M. Barthou priant de vouloir l'excuser et assurant le Conseil de sa « sympathies, prononce l'allocution suivante :

Mes chers collègues,

Après la lecture de ce télégramme, je n'ai pas, je pense, au delà des prérogatives inhérentes à mes modestes fonctions de vice-président en offrant au nom du Conseil général à notre éminent président et ami, M. Louis Barthou, l'hommage ému de nos sympathies respectueuses et attristées. C'est un double deuil qui, momentanément, l'éloigne de nous et de nos travaux, deuil d'un fils bien aimé, soldat-volontaire tombé là-bas sur la terre d'Alsace, deuil cruel mais glorieux et combien digne de l'auteur de la loi de 3 ans, — deuil d'un père dont il était le rejeton orgueil, tant il a élevé son nom jusqu'aux cimes, deuil paternel venu encore, hélas ! pour aviver, pour attiser un éternel chagrin.

Au nom de l'assemblée départementale, au nom du département des Basses-Pyrénées tout entier, qui pleure avec eux, je m'incline profondément devant l'immense douleur de M. et Mme Louis Barthou aux cœurs meurtris par de si rudes épreuves.

Je serai encore, je l'espère, mes chers collègues, l'interprète fidèle de vos pensées et de vos volontés en adressant à nos valeureux soldats, courant gaîement et le sourire aux lèvres, à la mort et à l'immortalité, l'expression de notre patriotique admiration et de notre reconnaissance sans bornes, — et en envoyant aussi aux armées alliées par delà le front des nôtres, en témoignage vibrant de notre haute estime et de notre éternelle gratitude pour tant de sacrifices généreux, tant de sang versé pour une cause sainte, tant de mâle courage uni au respect des alliances et des amitiés.

Puisse cette union intime, cette entente des peuples civilisés, ce concert harmonieux et quasi-mondial, précipiter nos perfides et mortels ennemis, — balayés qu'ils seront par un vent de furieuse et inconsciente folie, — vers le plus honteux des défaites, plus funèbre de l'hégémonie teutonne, aube radieuse de l'immanente justice.

Pour y parvenir, mes chers collègues, ayons foi, ayons une confiance aveugle dans le génie calme et prudent de notre généralissime, dans le courage, le dévouement, l'abnégation de notre belle armée, cette légion de héros comme la terre n'en enfanta jamais, — et aussi dans le gouvernement de la République, qui, au milieu des graves responsabilités qu'il encourt n'a d'autre souci d'autre préoccupation que de nous conduire, au nom du plus pur des patriotismes, au nom de l'honneur national, vers la victoire, vers le triomphe d'une France régénérée, toujours plus grande et plus forte, qui ne veut pas mourir pour accomplir à travers les siècles sa mission historique, le rôle de ses destinées, toujours en avant pour l'union indissoluble de la paix universelle.

M. Falsans demande qu'il soit fait mention au procès-verbal que le Conseil général s'associe, à l'unanimité, aux paroles de son vice-président.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour étant peu importantes, il est décidé que les commissions se réuniront immédiatement dans leurs bureaux, que la séance sera reprise à 3 heures et demie pour statuer sur les décisions prises et clôturer aujourd'hui même, si possible, la session.

A 3 h. 45 la séance est reprise

On donne acte à M. le Préfet du dépôt de son rapport en six différents chapitres.

— On accorde une bourse au Lycée de Bayonne à M. Lagrenade, de Biarritz et une bourse au Lycée de Pau à M. Lucourneau, d'Orthez.

— Le conseil renouvelle son vœu relatif à l'emploi du téléphone dans les arrondissements de Pau et Orthez.

M. de Duffourcq fait adopter un vœu tendant à ce que le gouvernement prenne des mesures pour restreindre la vente des veaux de boucherie et, particulièrement les jeunes femelles.

M. le Préfet promet de consulter le ministre de l'Agriculture.

M. Boué demande à M. le Préfet s'il peut le renseigner sur l'avancement des travaux de la ligne de Pau à Hagetmau. Ne pourrait-on employer là des prisonniers allemands ?

M. le Préfet dit que la question est à l'étude.

M. d'Etchepare se fait l'écho de plaintes résultant de la façon défectueuse dont a été établi l'horaire des tramways P.-O.-M.

M. le Préfet répond que, depuis la mobilisation, le réseau a été sans doute militarisé, car le directeur actuel est aujourd'hui « commissaire militaire » et il a répondu à M. le Préfet, qui s'étonnait de n'avoir pas été consulté, comme la loi le veut, sur cet horaire, qu'il n'avait pas à solliciter son approbation.

On discute et on approuve un vœu demandant que la loi soit observée. Le département, qui a dépensé six millions pour ses tramways, a droit, semble-t-il, à quelques égards à ce sujet.

M. de St Jayme fait approuver un vœu demandant le rétablissement d'un train sur la ligne de St Palais à St Jean Pied de Port.

Les budgets sont ensuite votés et la session est déclarée close.

VEUVES ET ORPHELINS DES MILITAIRES DECEDES A LA GUERRE

Renseignements relatifs aux Droits à la Pension

Le ministère de la guerre est souvent sollicité de faire connaître dans quelles conditions sont délivrées les pensions des veuves.

Ont droit à une pension les veuves des militaires tués sur le champ de bataille, décédés des suites des blessures de guerre, d'accidents de service ou maladies contagieuses contractées sur le front des armées.

Mais pour permettre l'examen rapide des droits des veuves ainsi que la liquidation et concession de leurs pensions, il est indispensable que les intéressées facilitent, dans les mesures qu'elles le pourront, l'exécution de ces opérations en réunissant et en adressant elles-mêmes, soit au sous-intendant militaire du chef-lieu de leur département, soit au ministère de la guerre (bureau des pensions) des dossiers aussi complets que possible et constitués d'après les indications énumérées ci-après :

1° Demande de pension adressée au ministre de la guerre et légalisée par le maire de la commune.

2° Acte de naissance de la veuve.

3° Acte de célébration du mariage.

4° Acte de décès du mari. (Si la veuve ne peut se procurer cet acte, elle enverra tout de même son dossier au bureau des pensions en y joignant l'avis de décès adressé par le maire ou par l'autorité militaire et en mentionnant expressément que l'acte de décès n'a pu être obtenu.)

5° L'état des services du mari qui doit être réclamé au dépôt du régiment de celui-ci.

Les quatre premières pièces doivent être dûment légalisées, si elles ne sont pas délivrées dans le département de la Seine.

6° Certificat délivré par l'autorité municipale sur la déclaration de l'intéressé et l'attestation de deux témoins constatant : 1° qu'il n'y a eu entre les époux ni divorce ni séparation de corps ; 2° que la veuve jouit de ses droits civils ; 3° qu'il n'existe pas d'enfant mineur issu d'un précédent mariage du mari. (En cas de séparation de corps, prononcée en faveur de la femme produire un extrait du jugement.)

7° Certificat du genre de mort qui doit être demandé au dépôt dûment du mari et peut-être porté sur l'extrait des services visé ci-contre. (Le certificat du genre de mort peut être remplacé par l'avis de décès adressé par le maire ou par l'autorité militaire si cette pièce porte la mention « tué à l'ennemi » ou « décédé des suites de blessures de guerre ».)

Toutes les pièces peuvent être établies sur papier non timbré et sans frais.

En ce qui concerne plus particulièrement les veuves évacuées de régions envahies et qui ne peuvent par suite produire leur acte de naissance ou leur acte de mariage, les observations suivantes sont à retenir par les intéressés pour permettre de suppléer aux deux actes qui leur manquent :

1° Acte de naissance : à remplacer si possible par une attestation signée de quatre habitants majeurs évacués de la même commune que l'intéressée. Cette pièce devra être légalisée par le maire de la même commune où réside actuellement l'intéressée. A défaut, produire un acte de notoriété délivré dans les conditions fixées par les articles 70 et suivants du Code civil.

Cette seconde solution, en raison des frais qu'elle entraîne, n'est à adopter que s'il est absolument impossible de se procurer d'attestation dont il est question ci-dessus.

L'attestation ou l'acte de notoriété n'est exigé des veuves que si elles ne peuvent produire un acte de mariage, un livret militaire du mari ou un livret de mariage indiquant la date et le lieu de leur naissance.

2° Acte de mariage : à remplacer par tout acte officiel ou authentique établissant l'existence du mariage : livret de mariage, livret militaire ou état des services du mari portant mention du mariage, acte de naissance portant mention du mariage, acte notarié indiquant que telle personne a justifié de son mariage avec le militaire décédé.

LA RENTRÉE DES IMPOTS

Paris, 10 avril.

L'amélioration constatée en février dans le recouvrement des impôts s'est maintenue et sur certains points accentuée pendant le mois de mars. Pour la première fois depuis l'ouverture des hostilités, les recettes douanières présentent une plus-value par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Dans l'ensemble, le recouvrement des impôts continue à se présenter dans des conditions de plus en plus favorables. Le progrès constaté depuis les derniers mois de 1914 s'accentue.

La moins-value de 27 % constatée en janvier par rapport à la période correspondante de 1914 et qui n'était que de 24 % en février, est tombée à 20 % en mars.

Le résultat des trois premiers mois présente une moins-value de 222 millions 872,200 francs.

Instructions aux Percepteur

Paris, 10 avril.

Le ministre des finances a adressé la circulaire suivante aux trésoriers-payeurs généraux :

« La circulaire du 11 novembre dernier en appelant l'attention des comptables sur la nécessité de faire rentrer l'impôt a, en même temps, recommandé d'apporter des ménagements dans le recouvrement et de n'employer les moyens coercitifs qu'à l'égard des contribuables en mesure de se libérer et faisant preuve de mauvaise volonté manifeste. Je crois devoir inviter de nouveau les chefs de service à tenir la main à l'exacte application de ces instructions.

» Les trésoriers généraux et les receveurs particuliers doivent veiller avec soin à ce que les percepteurs s'entourent de renseignements sur la situation exacte des contribuables. Vous devrez examiner personnellement les demandes de sursis ou les réclamations qui vous seraient adressées, et vous assurer qu'une suite équitable leur est donnée.

» Je crois devoir rappeler en terminant que, en aucun cas et quelles que soient les circonstances, il ne peut être exercé de poursuites pour le paiement des cotes inscrites au nom de contribuables présents sous les drapeaux. »

LA CROIX DE GUERRE

Paris, 10 avril.

Le grand-chancelier de la Légion d'honneur a fixé le type de la décoration nouvelle. Ce sera une croix en bronze clair, à quatre branches, surmontée d'une couronne de lauriers et suspendue à un ruban vert uni, le vert de la Médaille de 1870-1871 bordurisé des rayures noires qui symbolisaient le deuil de l'autre siècle.

Sur le ruban, des agrafes de bronze, portant le mot « citation » en relief s'étageront pour ceux qui en ont mérité plusieurs. L'agrafe sera différente, selon que le soldat aura été cité à l'ordre des armées, de la division, de la brigade, ou du régiment. Au centre de la croix, se trouvera la date de l'année où aura été accompli le fait glorieux qui en aura justifié l'attribution : 1914 ou 1915. Pour éviter plus tard sur l'habit civil toute confusion entre le ruban vert de la croix de guerre et d'autres rubans presque semblables, la nouvelle décoration se portera à la boutonnière sous forme d'une petite croix de bronze réduite au quart du modèle militaire.

LES PERES DE SIX ENFANTS

Le ministre de la guerre fait savoir que sa circulaire rattachant à la classe 1887 les pères de six enfants s'applique aux territoriaux qui, par suite de leur mariage avec une veuve déjà mère de famille, et par suite de la venue des enfants du second lit, réunissent actuellement au moins six enfants dans leur foyer.

LA VISITE MEDICALE DES REFORMES

La loi du 6 avril a prescrit la visite médicale par les conseils de révision des réformés n. 2 ou temporairement entre le premier jour de la mobilisation et le 31 décembre dernier, et a autorisé les hommes de ces deux catégories à se présenter sans attendre la réunion des conseils de révision, devant une commission de réforme, qui siégera au lieu et place du conseil de révision.

De divers côtés, des précisions nous sont demandées au sujet des conditions dans lesquelles s'opérera la visite médicale des réformés. Renseignements pris, les bureaux de recrutement établissent à l'heure actuelle la liste des réformés de leur subdivision, ainsi que le dossier sanitaire des réformés. En effet, pour chaque homme, il doit être établi un dossier sanitaire portant mention du motif de la réforme. Ce dossier sera soumis soit au conseil de révision, soit à la commission de réforme.

La visite des réformés par les commissions de réforme va commencer dans une dizaine de jours. Les réformés qui ne se présenteront pas devant les commissions de réforme seront examinés par les conseils de révision qui, dans les grands centres, tiendront à cet effet des sessions spéciales.

PLUS D'ENGAGEMENTS DANS LA MARINE

Afin de ne pas priver l'armée de terre des ressources qui lui sont indispensables, le ministère de la marine a suspendu tous les engagements volontaires dans les équipages dès le début des hostilités. Les effectifs sont, en effet, largement suffisants pour les besoins.

Une dérogation à cette règle générale a été faite en faveur des candidats à l'Ecole navale des classes 1915, 1916 et 1917, ces jeunes gens constituant la source essentielle du recrutement des officiers de marine, source qu'il importait de ne pas tarir.

LES PERMISSIONS DE SEMAILLES

Paris, 10 avril.

Un député a exposé au ministre de la guerre que les permissions de semailles accordées aux territoriaux risquent d'être insuffisantes à assurer l'exécution des travaux agricoles et a demandé s'il ne serait pas possible d'autoriser en outre la formation d'équipes d'ouvriers agricoles et cultivateurs pris parmi les inaptes et les auxiliaires des dépôts et qui seraient mises pour un temps déterminé à la disposition des communes.

Voici la réponse du ministre :

« Des dispositions analogues à celles proposées ont été adoptées pour faciliter les travaux agricoles dans la partie de la zone des armées dont l'accès est interdit aux permissionnaires. Chaque région de l'intérieur constitue avec les auxiliaires et les inaptes une compagnie de 400 travailleurs agricoles qui est mise à la disposition des préfets des départements intéressés. Ces dispositions ne peuvent être étendues au reste du territoire. »

REFORMES DANS LE SERVICE DE SANTE

Le ministère de la guerre a opéré d'importantes réformes dans le service de santé concernant le personnel et l'organisation du service.

L'intérieur du territoire est divisé en vingt et une régions ; chacune de ces régions sera désormais pourvue d'un inspecteur général.

Le ministère de la guerre compte que cette organisation nouvelle augmentera le rendement des services.

LA LAINE ESPAGNOLE

Madrid, 11 avril.

Le « Journal officiel » espagnol publie un décret interdisant l'exportation de la laine lavée, peignée et cardée.

LE TRANSPORT DES COLIS POSTAUX AUX ARMEES

L'autorité militaire et le service des chemins de fer ont pris toutes les mesures nécessaires pour assurer dans les meilleures conditions possibles l'envoi des colis postaux militaires aux armées ; mais elles n'ont jamai garanti et ne sauraient garantir la remise de ces colis à des militaires en campagne, quelle que soit leur situation.

MILITAIRES DECEDES

Par mesure de bienveillance, les Compagnies de chemins de fer ont consenti à étendre aux familles des militaires décédés dans un hôpital, allant assister à leurs obsèques, les réductions de tarif qu'elles ont accordées déjà aux familles des militaires blessés à l'ennemi, qui désirent aller les visiter.

De plus, les mêmes Compagnies ont étendu aux beaux-parents, beaux-frères et belles-sœurs les réductions consenties seulement jusqu'ici aux ascendants, frères, sœurs, épouses ou enfants des militaires blessés ou décédés.

Aucune modification n'est d'ailleurs apportée aux règles précédemment édictées pour l'obtention des billets à tarifs réduits, soit à l'aller, soit au retour.

BOURSIERS DES LYCEES

Les jeunes gens dont les noms suivent ont été nommés boursiers de mérite au lycée de Pau :

Boué-Laplace (Gabriel). Le père, employé, décédé. Bourse d'internat de 300 francs.

Girou (Pierre). Le père, publiciste, décédé. Bourse d'internat de 405 francs.

Menjot (Auguste). Le père cultivateur. Bourse d'internat de 405 francs. Pau.

Péré-Vergé (Henri). Le père instituteur. Bourse d'internat de 252 francs.

LE MARIAGE PAR PROCUREUR

On connaît le projet de loi autorisant le mariage par procureur pour les soldats qui combattent sur le front, qui a été déposé par le gouvernement lui-même.

On nous demande si l'Eglise va autoriser elle aussi le mariage religieux, le seul véritable pour les catholiques, contracté par procureur.

L'Eglise n'a à prendre aucune disposition à ce sujet. Elle n'a jamais cessé de tenir le mariage par procureur pour valide et licite. Les intéressés n'ont qu'à s'adresser à leur curé pour connaître les conditions très faciles à remplir pour la validité de ce genre de procuration.

EAUX ET FORETS

Dans le tableau d'avancement en grade du personnel des Eaux et Forêts, paru à l' « Officiel », nous relevons les propositions suivantes :

Pour le grade d'inspecteur, liste de classement au choix : M. Claverie, à Bayonne.

Pour le grade d'inspecteur adjoint, liste de classement au choix : M. Roger, à Pau.

SITUATION DES CULTURES

Le rapport officiel indique pour notre département, la situation au 1 avril concernant le blé d'hiver, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine d'hiver, les prairies artificielles, les prairies temporaires, les fourrages verts et les prés naturels comme présentant une moyenne générale bonne.

A NOS LECTEURS

Nos lecteurs connaissent la supériorité des Eaux-de-Vie d'Armagnac dont la renommée est universelle. Ils apprendront avec plaisir que M. Le Comte de Goyon, Manoir de Béraut, par Condom, Gers, leur livrera des Eaux-de-Vie naturelles aux prix réduits suivants : Armagnac 1857, très rare, la bouteille, 12 fr. ; Cuisse, six bouteilles, Armagnac, 1893, extra, 25 fr. ; Bonbonne huit litres, Armagnac, 1900, 35 fr. ; Bonbonne huit litres, Eau-de-vie ordinaire, d'usage courant, 22 fr. — Prunes d'Agen 1er choix, postal 5 kilos : 9 fr. 50 — 4 claire 7 fr. 50. Le tout, port, logement et droits de Régie compris.

PAU-VILLE

Pau, le 12 Avril 1915.

Le thermomètre de la Maison Daignas, quinconce, 14, rue Alexander-Taylor, marquait :

9 heures.....	Couvert.....	+	8°0
Midi	Couvert.....	+	9°5
3 heures.....	Couvert.....	+	9°4
Maxima		+	9°8
Minima		+	4°7

Le baromètre est à 748 millimètres stationnaire.

NOS HEROS

Notre concitoyen, M. le capitaine Nolrot, est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Voici sa citation à l' « Officiel » :

« M. Noirot (Louis), capitaine commandant la 10e compagnie du 88e régiment d'infanterie ; le 10 février 1915, a conduit sa compagnie avec un bravoure habituelle et une parfaite énergie, l'entraînant successivement dans la même journée (dix heures et quinze heures trente), à l'assaut des tranchées allemandes qu'il a contribué largement à conquérir de haute lutte. Primante conduite dans les différents combats auxquels le régiment a pris part depuis le début de la campagne. »

Nos sincères félicitations.

⁂

Sont cités à l'ordre du jour des armées :

MM. **Montalègre**, capitaine au 18e rég. d'infanterie : a rendu au cours de la campagne des services signalés qui lui ont valu l'attribution de l'ordre de Sainte-Anne avec glaive de 3e classe.

De Tricornot de Rose (Charles), commandant, chef du service aéronautique d'une armée : comme pilote a rendu des services inappréciables au début de la campagne par ses reconnaissances stratégiques et tactiques exécutées dans des circonstances particulièrement périlleuses. Sur le point d'être enlevé avec son avion par un parti de cavalerie allemande, a fait preuve d'un sang-froid et d'un courage exceptionnels, qui lui ont permis d'échapper à l'ennemi. Comme chef du service aéronautique d'une armée, ne cesse de faire preuve des plus belles qualités d'intelligence et d'entrain.

Espanet, médecin aide-major de 1e c., pilote ; ayant reçu la mission d'aller bombarder un point occupé par l'ennemi, a assuré l'accomplissement de cette mission malgré un feu violent de l'artillerie qui a atteint son appareil.

(Le commandant de Rose a fait son apprentissage à l'aérodrome de Pau ; le docteur Espanet a été chef pilote de l'école Nieuport de Pau).

⁂

Notre jeune compatriote Gaston Fontas, soldat au 8e d'infanterie, a été cité l'ordre du corps d'armée, avec le motif suivant :

« Pour assurer son service de liaison à traversé plusieurs fois le terrain battu efficacement par les tranchées allemandes ; a été blessé grièvement. »

Le soldat Fontas en est à sa deuxième blessure.

ARRIVEE DE BLESSES

Un convoi de blessés est arrivé cet après-midi à 1 heures et demie en gare de Pau.

97 ont été descendus dans notre ville et répartis dans les diverses formations sanitaires. Le nouvel hôpital auxiliaire, établi à la villa Nitot, en a reçu notamment une bonne part.

Cent autres blessés ont continué sur Lourdes.

Ils venaient tous de la région de Perthes et de Beauséjour.

PROMOTION

La promotion à titre temporaire ci-après est ratifiée :

Au grade de sous-lieutenant : Cipriani, sergent au 218e.

ALLOCATIONS AUX FAMILLES NECESSITEUSES DES MILITAIRES SOUS LES DRAPEAUX

Les Allocations Militaires seront payées au bureau de la Perception de Pau, 12, rue d'Orléans, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h. dans l'ordre ci-après :

Le Mardi 13 Avril, du n° 901 au n° 1.200.
Mercredi 14, du n° 1.201 au n° 1.500.
Jeudi 15, du n° 1.501 au n° 1.800.
Vendredi 16, du n° 1.801 au n° 2.080.
Samedi 17, du n° 1 au n° 300.
Lundi 19, du n° 301 au n° 600.
Mardi 20, du n° 601 au n° 900.

« L'AMI FRAITZ » A PAU

Jeudi 15 Avril aura lieu une représentation unique de « L'Ami Fritz » avec **Polin, Henry Krauss et Suzanne Demay.**

On sait qu'à Paris l'œuvre exquise d'Erckmann-Chatrian réalise en ce moment les plus brillantes recettes de la Comédie-Française. Cet engouement nous paraît tenir à deux causes : tout d'abord l'évocation du milieu alsacien où les auteurs ont situé leur action, puis l'adjonction de cet à-propos, « les Françailles de l'Ami Fritz », au cours duquel les artistes interprèteront des monologues et poésies patriotiques judicieusement choisis.

Ce spectacle nous sera donné tel qu'à Paris ; l'impresario Ch. Baret qui, aidé de son collègue Moncharmont, est l'organisateur de ce spectacle de gala, a obtenu que les trois vedettes du programme prissent part à cet intermède. Mlle Suzanne Demay dira « le Baiser de la Blonde » ; M. Henry Krauss interprètera des poésies, et M. Polin lui-même a promis deux chansons d'actualité.

Nous ne saurions trop répéter que le rideau se lèvera très exactement à l'heure indiquée. Il faut, en effet, éviter toute perte de temps pour que les spectateurs des environs puissent facilement regagner leur domicile. (Communiqué).

MULE EMBALLEE

Une mule attelée à la voiture qui fait le service de la laiterie Romas s'est emballée à l'entrée de la rue Tran.

Dans sa course, elle a eu une jambe cassée et a dû être abattue.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

PORT D'ARME PROHIBEE

Le nommé René B..., 18 ans, garçon de café, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir été trouvé porteur d'un casse-tête.

PAVILLON DES ARTS

(Place Royale)

Programme du mardi 13 avril, à 3 h.

1. **Marche Gauloise**, E. Filippucci.
2. **Le Petit Trianon** (menuet), G. Mirat.
3. **Sérénade des Pygmées**, G. Razigade.
4. **Vers l'Idéal** (valse lente), G. Bernard.
5. **Les Pantins de Violette** (ouverture), Adam.
6. **Le Nouet de la Reine**, A. Bose.
7. **Romance**, F. Jehin. (Violon : M. A. Torfs).
8. **Carmen** (fantaisie), Bizet-Corbin.
9. **Moisson de mai** (grande valse), Chillemont.

OBJETS TROUVES

et déclarés au Commissariat Central

Une paire de ciseaux, par M. Deffit, 11, rue des Cordeliers.

Blague à Tabac, par M. Duclos, 24, rue Nouvelle-Halle.

Lorgnon avec étui, déposé.

Fourrure tour de cou, par M. Dorgans, soldat 18e section hors rang.

Chapelet, par M. Lamole rue St-Louis.

Clef, par M. Higarbor, 1, rue Marca.

Peau de bouc, par M. Menjou, 26, rue Carnot.

noire 75 se vend en or et en argent chez **Lennuyeux**, bij. r. Serviez, 15.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Léandre, fils de Simon Péris, terrassier, et d'Anastasia Armillas, ménagère.

Robert Joseph Alexis, fils de Marcellin Léon Louis Bahuau, négociant, et de Jeanne Lacouette, sans profession.

DÉCÈS

Marie Minvielle, s. p., née à Hendaye, 51 ans.

Louis Lasbats, cultivateur, né à Coubiac, 61 ans.

André Prédiessue, soldat, né à Luy St-Sauveur, 36 ans.

Franc Catala, soldat, né à Saverdun, Ariège, 27 ans.

Arrondissement de Pau

DENGUIN.

Mort au Champ d'Honneur. — Encore un enfant de Denguin tué à l'ennemi.

C'est le soldat Marcel Lalanne. Un service funèbre a été célébré pour le repos de son âme, au milieu d'une affluence considérable.

C'est le sixième soldat de notre petite commune mort au champ d'honneur.

BENEJACQ.

Un brave. — Notre compatriote Jean Gracietite, soldat d'infanterie, a été cité deux fois à l'ordre du jour : une fois au régiment, la seconde fois à la division.

Arrondissement d'Oloron

OLORON.

Un beau geste. — Un de nos concitoyens, le soldat Jean Tauziedes, domicilié à Soeix, veuf et père de quatre enfants en bas-âge, a été tué récemment par un éclat d'obus.

Sa compagnie a ouvert en faveur des orphelins une souscription qui a produit une somme de 125 francs, laquelle vient d'être adressée à M. le maire d'Oloron par l'intermédiaire du capitaine.

Nos félicitations à nos braves territoriaux pour ce beau geste.

Arrondissement de Bayonne

BAYONNE.

Un vaillant. — Nous lisons à l' « Officiel » la citation suivante à la suite de l'attribution de la médaille militaire à Vieilletoile (André), sergent au 49e rég. d'infanterie. « Depuis son arrivée sur le front, le 20 septembre, a toujours montré l'exemple d'une grande énergie et d'un beau courage. Blessé le 10 février, au poste le plus dangereux du secteur, au moment où il essayait de repérer l'emplacement d'une mitrailleuse ennemie dont le tir sur ce point était constant. »

Nécrologie. — On annonce la mort de M. le Général Darrecagaix, décédé dimanche dans sa villa d'Anglet.

BIDACHE.

Remonte. — Vendredi, le Comité de remonte de Tarbes a acheté 24 chevaux, dans les prix variant de 1050 à 1250 fr. et deux mulets à 1125 et 1150 francs. Le nombre de chevaux présentés dépassait 200.

Nos Marchés

BAYONNE.

Marché du 8 avril.

Froment, 25 fr. l'hectolitre; maïs, 30 fr.; seigle, 18 fr.; orge, 16 fr. ; avoine, 17 fr.; haricots, 45 fr.; fèves de marais, 17 fr.; pommes de terre, 10 fr. 50; foin, 8 fr. le les 100 kilos; paille, 6 fr.; œufs, 1 fr. la douzaine ; bœuf, 1 fr. 10, le kilo sur pied; veau, 1 fr. 10; mouton, 1 fr. 40; porc, 1.60.

OLORON.

Marché du 9 avril.

Froment, 20 hectolitres à 25 fr. 50; maïs, 100 hectolitres à 17 fr.; haricots, 2 hectolitres, à 60 fr.; pommes de terre, 45 hectolitres, à 12 fr.

Œufs, 0 fr. 85 la douzaine.

Poules, de 6 à 7 fr.; poulardes, de 8 à 6 fr.; poulets, de 4 à 5 fr. 50 ; canards, de 6 à 7 fr. 50; pigeons, de 1 fr. 50 à 2 fr.; lapins, de 2 fr. à 2 fr. 50.

ORTHEZ.

Naissances. — Albertine-Marcelle-Odette, fille de Joseph Sarthou, ouvrier, et de Marie Gerton, ménagère.

Décès. — Marie Bendéjacq, 67 ans, épouse Claverie ; Thérèze Subervielle, veuve Cassou.

SERVICE FUNÈBRE

M. et Mme Jean Alliez, marchand de volailles, et leurs enfants, Mme Vve Alliez et ses enfants (de Bizanos), Mme Vve Lagrabe et sa fille (de Bizanos), M. et Mme Tucoo et leurs enfants, M. Lamazouère et ses enfants, la famille George (de Saintes) prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister au service funèbre qui sera célébré à l'église Notre-Dame, le Mardi 13, à 8 h., pour le repos de l'âme de

Monsieur Paul ALLIEZ

Mort au Champ d'Honneur

à l'âge de 23 ans.

(8472).

SERVICE FUNÈBRE

Mme Romain Tournier et ses enfants, Mlles Marie et Sylvie Soubirou, Mme et Monsieur Soubirou, Lieutenant au 11e Hussards, Mme et M. Serpeau, Maître Cordonnier au 18e et leur fille, les familles Tournier, Douet, Duphil, Dupléit, Lavielle, Lacaze, Larrieu (de Soustons), Larrieu (de Pontenx), Durruty, Lesbats (de Bayonne), Courrèges (de Pau) ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de

Monsieur Romain TOURNIER

Lieutenant au ... Régiment d'Infanterie

Décoré de la Médaille Militaire

Tombé au Champ d'Honneur

le 14 Mars 1915, à l'âge de 39 ans

et les prient d'assister au service funèbre qui sera célébré à l'église Saint-Jacques, le Mardi 13 Avril, à 9 heures. (8479).

ON DEMANDE domestique pour malade et jardin. Adresse au Journal. (8445).

ON DEMANDE personne sérieuse pour lingerie d'Hôtel. Adresse au Journal. (8465).

ON DESIRE acheter en rente viagère grande villa ou maison à Pau. S'adresser au bureau du journal. (8168)

ON DEMANDE un garçon livreur connaissant le travail de chai. S'adresser 58, rue du XIV Juillet. (8481).

PERDU aux alentours de la Place du Palais de Justice, Porteplume Onoto. Le rapporter aux bureaux du Mémorial. Récompense. (8414.

VINS vieux garanti sur jus de raisins Français **AU COMPTANT**
Prix par fut rouge 0.30 blanc 0.40
Prix par litre rouge 0.35 blanc 0.45
On porte à domicile par 5 litres. Rabais pour hôpitaux militaires et les réfugiés
Léon PEYROUTOU, Place du Foirail à Pau

Le Gérant : B. Gerthmann

G. Lamarque-Vergnes, Imprimeur

PERDU chien d'arrêt, blanc et noir, poil ras, sans collier et répondant au nom de Toni. Le ramener Villa Etchechuria, Avenue des Etats-Unis, Pau (contre gratification). (8467)